



Procès-verbal du **CONSEIL D'ECOLE du lundi 07 novembre 2016**

**Parents élus :** Mmes Baccouche, Bourdier, Cailliez, Gaspar, Hueso, Jakubowicz, Larosa, Lenthier, Moine, Planet, Zagnoni  
Mrs. Dessaulx, Fievet, Guillot, Legrand

**Mairie :** Mme Leal, M. Bachmann

**D.D.EN :** Mme Bousigue

**Enseignants :** Mmes Albizzi, Bui, Boulanger, Boya, Cresteny, Diniz Zagalo, Hamaide, Lahaxe, Limozin, Mélique, Morel,  
Padovan, Taurisson, Tocquer, Voirol  
Mrs. Poissy, Renard, Tondu, Védie

**Absents excusés:** Mmes Bencheikh, Grapin, M. Fransquin

*Séance ouverte à 18h30*

Présentation des membres du conseil.

**1- Règlement du conseil d'école**

Distribution d'une photocopie du B.O spécial n° 9 du 3/10/91 rappelant les attributions du conseil d'école.

Le conseil d'école est un organisme consultatif et informatif. Il est précisé que l'on n'y traite que de **l'intérêt général de l'école** et non de problèmes particuliers liés à un élève, une classe, un enseignant ou une famille (prendre rendez-vous avec l'enseignant ou le directeur dans ce cas).

Le président du conseil d'école rédige le procès-verbal après consultation de la municipalité et des parents élus qui le diffusent auprès des familles. Ce même document est affiché aux portes des établissements ainsi que sur le site de la mairie.

**2- Règlement intérieur de l'école**

Ce texte de référence concerne tous les acteurs de la communauté scolaire: les enseignants, les élèves et les parents. Il marque la nécessité du respect de soi et d'autrui, d'un comportement citoyen, responsable et solidaire.

Il est élaboré à partir du règlement type de l'Inspection Académique de Seine et Marne de novembre 2010, en partenariat avec les parents élus. Il est révisé chaque année et adapté aux spécificités de notre école.

Points modifiés:

- Préambule : « Ce règlement sert de référence en cas de litige »
- page 2 : (ou dans la cour selon les modalités d'accueil, Vigie-Pirate par exemple)
- 3-Vie scolaire : tout le premier § sur la laïcité
- 5- Sécurité : (tempête , intrusion, attentat...) et (ne pas téléphoner, ne pas venir à l'école)

Un correctif sera distribué à tous les parents concernant ces 4 points.

Seront ajoutés l'an prochain : « composer le 15 **et/ou** prévenir les parents » et l'interdiction des tétines en maternelle.

**Règlement adopté à l'unanimité**

**Rappel :** Il est demandé que les temps de récréation et d'accueil soient respectés malgré les difficultés d'organisation (passage aux toilettes, temps de déplacements, nombre d'élèves...).

Les parents d'élèves souhaitent le retour d'une rentrée échelonnée des classes pour la prochaine rentrée qui éviterait des attroupements et des problèmes de circulation de poussettes.

Cette année, l'Inspection n'a autorisé une rentrée décalée que pour les Petites Sections maternelle.

Les parents souhaitent que les réunions d'information parents/enseignants aient lieu plus tôt à la rentrée.

Les enseignants feront en sorte de satisfaire cette demande à la rentrée prochaine.

Le directeur peut intervenir lors de ces réunions si les enseignants ont fait la demande. Ces derniers sont cependant tout à fait en mesure de répondre à toutes les questions que se poseraient les parents. Le directeur recevra toute personne le désirant sur rendez-vous pour répondre aux interrogations des parents. Les informations importantes sont affichées aux portes des écoles et/ou transmises par courrier.

### 3- Carte scolaire

Ouverture de la 16<sup>ème</sup> classe :

Cette nouvelle classe permet la réduction du nombre d'élèves par classe ce qui favorisera l'intégration des nouveaux arrivants sur la commune (environ 30 élèves attendus à partir de décembre).

Cette ouverture 15 jours après la rentrée a entraîné quelques difficultés d'organisation mais offre de meilleures conditions de travail pour tous.

La municipalité a fait installer une nouvelle classe modulaire (ancienne école), procédé aux travaux d'aménagement nécessaires et commandé tout le mobilier pour l'équipement de cette classe ainsi que pour la classe de GS/CE1.

Effectifs 2016-2017

Attendus à partir de décembre:

Petits:	47	+ 5
Moyens:	53	+ 1
Grands:	39	+ 3
CP:	49	+ 1
CE1:	59	+ 1
CE2:	52	
CM1:	44	+ 1
CM2:	57	+ 2

soit **398 enfants** dont 139 maternelles plus **14 attendus**, soit **412 élèves !**

Des arrivées supplémentaires sont à prévoir début 2017 avec la livraison des 54 appartements du Pré Bourdeau **dont 30 logements ne sont pas encore attribués !**

### 4- Rythmes scolaires et T.A.P

La fréquentation des TAP est en moyenne de 88%.

Les ateliers gratuits, nombreux et variés, sont plébiscités par les enfants. La liste des activités (pour les maternelles) est affichée à l'entrée du Centre de Loisir et de l'école.

Le dispositif est régulièrement réévalué.

La difficulté principale reste le partage et l'occupation des locaux.

Concernant les APC, certains enseignants sont déchargés (enseignant en formation, à temps partiel ou exerçant sur plusieurs écoles...). Les enseignants de PS interviennent dans d'autres classes (MS, GS et Cp).

### 5- Réforme du collège

Le nouveau Cycle 3 est dorénavant constitué des niveaux CM1 et 2 et de la 6<sup>ème</sup> au collège.

Des réunions de concertation ont eu lieu l'année dernière entre les enseignants de l'école et du collège afin d'harmoniser les progressions et programmation sur l'ensemble du cycle.

D'autres commissions de liaison auront lieu cette année.

Les parents d'élèves font remarquer que les compétences informatiques ne peuvent être toutes travaillées du fait de l'insuffisance d'équipement.

Ce problème devrait être résolu avec l'installation des classes de CM dans les nouveaux locaux à la rentrée prochaine dont les 6 classes seront équipées d'un tableau numérique interactif et d'un ordinateur portable, plus l'achat par la municipalité de 40 tablettes numériques cette année en complément du TNI, des ordinateurs et de la série de tablettes existants.

### 6- Travaux - Sécurité

Merci à la municipalité pour l'installation de la classe modulaire et l'achat du mobilier ainsi que pour les compléments en maternelle, les divers petits travaux d'été dont l'installation de bacs pour le jardin pédagogique.

- Souhaits :
- changement (à venir) de la structure de jeux cour maternelle
  - demande de poteaux sur les trottoirs afin de préserver la sécurité aux abords de l'école que les stationnements abusifs de parents rend difficile
  - Les parents souhaitent la construction d'un trottoir coté école.
  - stores pour le TNI, classe de CE1
  - éclairage dans la cour de l'espace jeunesse pour la sortie des élèves

Vigipirate : exercices Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

3 exercices obligatoires : 2 incendies et un intrusion-attentat.

Ces exercices ont pour objectif de créer une habitude et une culture de la prévention du risque.

La date et l'heure de l'exercice d'évaluation « intrusion-attentat » sont communiquées au conseil. Les parents élus, la municipalité, le Centre de loisir et le personnel de l'école sont invités à proposer des représentants qui assisteront à l'exercice en qualité d'observateurs afin de faire remonter les problèmes et difficultés rencontrés et adapter le PPMS de l'école.

Les enseignants se réuniront prochainement pour préparer cet exercice et notamment la nécessaire adaptation suivant l'âge des enfants de manière à éviter de perturber ces derniers.

Les familles recevront une note d'information prochainement.

## **7- Informations**

Classe de neige : Une réunion d'information aura lieu mardi 22 novembre à 18h30, salle du restaurant scolaire.

**ATTENTION** : Départ dimanche 15/01, retour vendredi 27/01 (et non 29 inscrit par erreur sur autorisation).

Les informations précisant les modalités de séjour et de règlement ont été données dans une note de rentrée adressée aux familles par la mairie. Pour des raisons administratives, la demande d'autorisation écrite des parents pour le séjour et les premiers paiements ont lieu avant la réunion d'information. Les enseignants sont disponibles pour toute demande de précisions.

Les parents remercient la municipalité pour sa participation financière et la possibilité de paiement échelonné.

**Merci à tous, enseignants et mairie, sans lesquels le séjour n'aurait pas lieu.**

Coopérative : La feuille de comptabilité est présentée aux membres du conseil.  
Solde au 07/11/2016: 20560.84 €uros

Le bilan financier par poste pour l'année 2015-16 est présenté au conseil ainsi qu'un document rappelant les différents objectifs de la coopérative, ce qu'elle peut ou ne peut pas financer.

Manifestations : Le bénéfice des diverses animations a été de 3039.19 € pour 2016.

*Merci aux parents pour leur aide indispensable à la réussite de ces fêtes!*

Le calendrier des manifestations de l'année n'a pas été abordé faute de temps.

**A noter:** prochain conseil mardi 07 mars 2017

Séance clôturée à 20 h 35

La secrétaire de séance:

Le président: